

MENTION  
SPÉCIALE  
« GESTION  
CONCERTÉE DE  
CRISE »

## MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ÉLABORATION DES PCS ET DES DICRIM SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARDÈCHE



**TERRITOIRE DU PROJET :** Bassin versant de l'Ardèche.

**PORTEUR DU PROJET :** SYNDICAT MIXTE - EPTB ARDECHE CLAIRE.

**PARTENAIRES :** CLE du SAGE Ardèche ; Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ; Syndicats de rivière (Beaume-Drobie et Chassezac) ; Préfecture de l'Ardèche.

### MOTS CLES :

Inondations - PCS - DICRIM - Gestion de crise - Organisation communale - Sauvegarde.

### FINANCEMENTS :

Coût total : 32900 €  
soit 550 € par PCS

Etat : 32 %

FEDER 2007-2013 : 29 %

Autofinancement : 39 %

### DATES D'EXECUTION :

Projet terminé.

### DESCRIPTIF GENERAL DU PROJET

La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) a été rendue obligatoire par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. En 2012, soit environ 8 années plus tard, sur 52 communes ayant l'obligation de réaliser un PCS, seule une dizaine de communes dispose d'un PCS approuvé. Or **le bassin de l'Ardèche est sujet aux crues rapides**. Il est donc d'autant plus intéressant pour les communes de disposer d'un PCS afin de gagner du temps en cas d'événement pluvieux majeur. Lors de l'élaboration du PAPI d'intention, face au constat que peu de PCS avaient été réalisés sur le bassin, une action visant à **assurer la cohérence des volets inondation des PCS et prévoyant du temps d'animation**, a été intégrée dans le programme.

Dans un second temps, suite à l'enquête réalisée par le Syndicat auprès de communes mettant en évidence les **différents freins à l'élaboration des PCS**, le Syndicat a proposé la **mise en place de ce dispositif d'appui**.

Le dispositif a été monté en partenariat avec la Direction Départementale de l'Ardèche, avant d'être validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance chargée du pilotage du PAPI. Il vise à accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS en leur apportant des informations sur les cadres réglementaires et méthodologiques, une aide au diagnostic des risques et des conseils pour structurer leur organisation de gestion de crise, ainsi qu'en leur fournissant des documents types.

En partenariat avec :

Événement complémentaire à :

Avec le soutien de :

## LES ACTIONS DU PROJET



Page de garde du DICRIM type proposé aux communes

### ① ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EN 2012 :

A partir des suivis réalisés par les Préfectures, l'EPTB a contacté :

- **Les communes** afin d'identifier les éventuels freins à l'élaboration des documents ;
- **Les services de l'Etat des 3 départements du territoire** afin de détailler leur implication auprès des communes sur le sujet ;
- **De nombreux syndicats**, hors bassin versant afin de bénéficier de leur retour d'expérience sur la mise en oeuvre de dispositifs d'appui.

### ② MONTAGE DU DISPOSITIF D'APPUI

La création officielle du dispositif d'appui et les modalités d'implication de l'EPTB ont été validées lors de la réunion de la CLE du 29 novembre 2012.

### ③ ATELIERS THÉMATIQUES D'APPUI À L'ÉLABORATION DES PCS

**Réalisation des PCS par les communes** afin d'assurer la bonne appropriation du plan par les élus et de l'opérationnalité de ce dernier ;

L'EPTB a fourni aux communes **une trame de PCS** et s'est chargé de **l'organisation logistique** ;

**2 sessions de 4 ateliers thématiques** ont été co-animées par l'EPTB et la DDT07 et 6 groupes d'environ 10 communes ont été suivis sur la durée du projet ;

**Production de documents « questions/réponses »** mis à disposition de toutes les communes. L'EPTB a pu apporter son expertise sur le risque inondation.

### ④ ORGANISATION D'UN EXERCICE CADRE DE TEST

**Intégration d'un exercice de test « cadre »** des plans réalisés, sans réalisation d'actions sur le terrain ni implication de la population, à la programmation annuelle d'exercices de sécurité civile de la Préfecture ;

**Observation par les agents de l'EPTB de l'exercice** dans plusieurs communes afin d'apporter un regard extérieur sur leur « prestation » ;

**Réalisation d'un document « retour d'expérience » par l'EPTB** transmis, après validation par les services de la Préfecture, à toutes les communes ayant l'obligation de réaliser un PCS.



Atelier sur le diagnostic des risques, le 13 février 2013 – Commune de Labégude

## VALORISATION ET PERSPECTIVES

Le **suivi des PCS approuvés est effectué par les Préfectures**, systématiquement destinataires d'une copie des documents une fois approuvés. Les **indicateurs de suivi** sont : nombre de PCS approuvés, nombre de DICRIM approuvés. Le Syndicat se charge d'agréger ces données à l'échelle du bassin versant et **d'assurer un suivi individuel des communes en permanence** (conseils techniques, avis sur les documents produits).

Des réflexions sont actuellement en cours sur l'évolution du dispositif. Un **appui plus individualisé et plus technique** pourrait être proposé à présent que les communes disposent des éléments méthodologiques. De plus, un autre axe de travail important sera **la communication auprès du public** qui demeure insuffisante.

## CONTACT

**SYNDICAT MIXTE - EPTB ARDÈCHE CLAIRE**

4 allée du Château, 07200 - VOGÜÉ

directeur@ardeche Claire.fr